



## Heures supplémentaires pour apprenti

Par **pikool**, le **07/07/2008** à **19:07**

bonjour ,

Je suis en apprentissage en maçonnerie ,taille de pierre et j'aurais voulu savoir je suis au 39 heures payer 35 h mais c'est 4 heures sont afaire pour avoir plus de vacances ce qui me va très bien et j'ai fais des heures supplémentaires environ une trentaines un peu plus mais mon patron ne me les payes pas j'ai été voir celui-ci pour lui demander pourquoi je n'avais pas eus mes heures payés .

Il me repond je vais regardé avec la comptable , et cette après-midi il vient me voir sur un chantier et me dit qu'il ne me payais pas celle-çi car quand je suis en cours (cfa) je ne fait que 35 heures et donc mes heures supplémentaires compense mes 39 heures abituelle au travail je ne trouve pas sa honnete de sa part car l'ecole reste l'école et le travail idem donc svp si vous pouvez m'eclairé sur ce sujet je vous serait reconnaissant .

amicalement anthony

Par **domi**, le **08/07/2008** à **16:10**

Le mieux serait de vous adresser à la chambre des métiers où à votre CFA. Avez vous plus ou moins de 18 ans ? Vous devriez néanmoins être payé en HP puisque le temps scolaire est considéré comme temps de travail .Domi

Par **pikool**, le **08/07/2008** à **20:58**

bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse, j'ai moins de 18 ans (1<sup>ère</sup> année). Je suis d'accord avec vous que le temps scolaire est considéré comme le travail mais si je pars dans ce contexte je lui dois des heures alors, puisque je suis à 35 heures au CFA et à 39 h dans mon entreprise donc je ne trouve pas cela logique que mes heures en plus qui ne sont pas obligatoires donc si je n'en aurai pas fait il ne serait pas venu me voir pour me dire qu'il fallait que je rattrape mes 35h du CFA en faisant des heures supplémentaires.

Tout cela pour en revenir que j'ai fait des heures supplémentaires de mon plein gré pour avoir un peu plus d'argent et que je ne vois même pas la couleur de mes efforts, après les chefs d'entreprise disent que les jeunes ne sont pas motivés il faudrait peut-être qu'ils trouvent la cause.

Merci d'avoir consacré du temps à me répondre je vais me renseigner au niveau de mon CFA mais bon maintenant je ne ferai plus d'heures supplémentaires comme ça c'est tout de suite réglé.

Par **domi**, le **08/07/2008** à **21:10**

Je suis persuadée qu'il doit les payer ! Les heures de cours n'ont rien à voir avec les heures d'entreprise ! tiens-moi au courant mais je pense que tu auras gain de cause ! un petit rappel à l'ordre du CFA ou de la chambre des métiers dont tu dépends ne lui fera pas de mal ! Domi

Par **pikool**, le **09/07/2008** à **21:52**

merci le CFA est en vacances donc je verrai cela plus tard mais bon c'est quand même dommage de réclamer merci pour vos réponses à la prochaine

Par **domi**, le **09/07/2008** à **21:54**

Bienvenue dans le monde cruel du travail ! bonne continuation et bon courage ! Domi